|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021 Consultation par correspondance (31 juillet 2021)** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C21/101-F** |
| **6 août 2021** |
| **Original: anglais** |

DÉCISION 625

(adoptée par correspondance)

Dates et durée des sessions de 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil   
et des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil   
et des Groupes d'experts de 2022, 2023 et 2024

Le Conseil de l'UIT,

ayant à l'esprit

*a)* la Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle le Conseil est chargé "de planifier, à chaque session ordinaire, ses trois prochaines sessions ordinaires en juin-juillet, et de revoir cette planification d'une année à l'autre";

*b)* la Résolution 111 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle "l'Union et ses États Membres devraient tout faire, dans la mesure du possible, pour éviter que la période prévue pour une session du Conseil coïncide avec la période de célébration d'une fête religieuse considérée comme importante par un État Membre du Conseil";

*c)* la Décision 619 relative aux locaux du siège adoptée à la session additionnelle de 2019 du Conseil,

rappelant

la Décision 620 du Conseil, aux termes de laquelle les dates et la durée des sessions de 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil, ainsi que de la série de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts pour 2022, ont été confirmées,

considérant

la nécessité de planifier, dans toute la mesure possible, les sessions ordinaires du Conseil autour des mêmes dates chaque année, afin de faciliter l'organisation des autres manifestations de l'UIT,

considérant en outre

la nécessité d'organiser suffisamment tôt la session ordinaire du Conseil, l'année où se tient une Conférence de plénipotentiaires (PP), afin que les rapports du Conseil qui seront examinés plus avant lors de la PP puissent être publiés dans un délai raisonnable,

soulignant

que la planification des séries de réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC) et des Groupes d'experts (EG) au cours des trois prochaines années permettrait non seulement d'améliorer la planification générale des manifestations de l'UIT, mais aussi de réduire le risque de chevauchement,

reconnaissant

la nécessité de répondre aux besoins en ce qui concerne les salles de conférence et de réunion provisoires pendant la démolition et la phase de construction initiale du projet, en établissant une liste des besoins et en indiquant les dates des conférences et réunions pendant cette période,

décide

1 que la session ordinaire de 2022 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et la série de réunions des GTC et des EG associée auront lieu aux dates suivantes:

– série de réunions des GTC et des EG: du mardi 11 janvier au jeudi 20 janvier 2022;

– **session de 2022 du** **Conseil: du lundi 21 mars au jeudi 31 mars 2022**,sa séance finale devant se tenir le **samedi 24 septembre 2022**, avant le début de la Conférence de plénipotentiaires de 2022;

2 que la session de 2023 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et les séries de réunions des GTC et des EG associées auront lieu aux dates suivantes:

– première série de réunions des GTC et des EG: du lundi 6 février au vendredi 17 février 2023;

– **session de 2023 du** **Conseil: du mardi 11 juillet au vendredi 21 juillet 2023**;

– seconde série de réunions des GTC et des EG: du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre 2023;

3 que la session de 2024 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, et que cette session et les séries de réunions des GTC et des EG associées auront lieu aux dates suivantes:

– première série de réunions des GTC et des EG: du lundi 19 février au vendredi 1er mars 2024;

– **session de 2024 du** **Conseil: du mardi 9 juillet au vendredi 19 juillet 2024**;

– seconde série de réunions des GTC et des EG: du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2024;

4 que la session de 2025 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, aux dates suivantes:

– **session de 2025 du** **Conseil: du mardi 1er juillet au vendredi 11 juillet 2025**;

5 que la session de 2026 du Conseil se tiendra à Genève pour une période de neuf jours ouvrables, aux dates suivantes:

– **session de 2026 du** **Conseil: du lundi 4 mai au jeudi 14 mai 2026**.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_